

RÉGIME D'ASSURANCE TRAITEMENT DE LONGUE DURÉE :

Régime de base obligatoire : 0,57 % du traitement assurable
 Régime enrichi facultatif : 1,00 % du traitement assurable

ADHÉRENTS RETRAITÉS

Taux mensuels au 1^{er} avril 2012

GARANTIE FACULTATIVE D'ASSURANCE VIE DU RETRAITÉ ET DU CONJOINT DU RETRAITÉ

Âge de l'adhérent	Taux de primes mensuels par 1 000 \$ d'assurance
50 à 54 ans	0,361 \$
55 à 59 ans	0,691 \$
60 à 64 ans	1,126 \$
65 à 69 ans	1,739 \$
70 à 74 ans	2,851 \$
75 ans ou plus	5,078 \$

Note : La taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée aux taux de primes indiqués dans ce document.

Veuillez joindre ce feuillet à votre brochure explicative.

Mars 2012

CONTRAT 8000

Le contrat d'assurance collective couvrant les *Fonctionnaires non syndiqués du gouvernement du Québec* se renouvelle au 1^{er} avril 2012.

Vous trouverez dans le présent feuillet la nouvelle tarification s'appliquant du 5 avril 2012 au 3 avril 2013.

Taux de primes par période de 14 jours

ADHÉRENTS ACTIFS

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

SANTÉ 1			
Protection	Prime requis	Part de l'employeur	Part de l'employé
Individuelle	31,00 \$	1,48 \$	29,52 \$
Monoparentale	37,21 \$	2,31 \$	34,90 \$
Familiale	68,20 \$	2,81 \$	65,39 \$
SANTÉ 2			
Protection	Prime requis	Part de l'employeur	Part de l'employé
Individuelle	46,36 \$	1,48 \$	44,88 \$
Monoparentale	55,65 \$	2,31 \$	53,34 \$
Familiale	101,98 \$	2,81 \$	99,17 \$
SANTÉ 3			
Protection	Prime requis	Part de l'employeur	Part de l'employé
Individuelle	67,44 \$	1,48 \$	65,96 \$
Monoparentale	90,76 \$	2,31 \$	88,45 \$
Familiale	150,25 \$	2,81 \$	147,44 \$

GARANTIE D'ASSURANCE VIE DE BASE DE L'ADHÉRENT		
Âge de l'adhérent	Taux par 1 000 \$ de protection	Taux en pourcentage du salaire
moins de 30 ans	0,013 \$	0,034 %
30 à 34 ans	0,016 \$	0,042 %
35 à 39 ans	0,023 \$	0,060 %
40 à 44 ans	0,042 \$	0,110 %
45 à 49 ans	0,069 \$	0,180 %
50 à 54 ans	0,111 \$	0,290 %
55 à 59 ans	0,212 \$	0,553 %
60 à 64 ans	0,345 \$	0,900 %
65 à 69 ans	0,534 \$	1,393 %
70 à 74 ans	0,875 \$	2,283 %
75 ans ou plus	1,558 \$	4,065 %
GARANTIE D'ASSURANCE MORT OU MUTILATION PAR ACCIDENT	0,014 \$	0,037 %

ASSURANCE VIE ADDITIONNELLE DE L'ADHÉRENT (1, 2 ou 3 fois le traitement) Taux en pourcentage du salaire				
Âge de l'adhérent	Fumeur		Non-fumeur	
	Homme	Femme	Homme	Femme
moins de 30 ans	0,081 %	0,068 %	0,055 %	0,044 %
30 à 34 ans	0,083 %	0,068 %	0,055 %	0,044 %
35 à 39 ans	0,107 %	0,081 %	0,070 %	0,057 %
40 à 44 ans	0,185 %	0,125 %	0,120 %	0,076 %
45 à 49 ans	0,305 %	0,193 %	0,193 %	0,125 %
50 à 54 ans	0,475 %	0,297 %	0,297 %	0,193 %
55 à 59 ans	0,785 %	0,480 %	0,480 %	0,292 %
60 à 64 ans	1,237 %	0,723 %	0,767 %	0,449 %
GARANTIE D'ASSURANCE MORT OU MUTILATION PAR ACCIDENT (1, 2 ou 3 fois le traitement)			0,037 % (toutes catégories d'âge)	

ASSURANCE VIE ADDITIONNELLE DE L'ADHÉRENT (1, 2 ou 3 fois le traitement) Taux par 1 000 \$ de protection				
Âge de l'adhérent	Fumeur		Non-fumeur	
	Homme	Femme	Homme	Femme
moins de 30 ans	0,031 \$	0,026 \$	0,021 \$	0,017 \$
30 à 34 ans	0,032 \$	0,026 \$	0,021 \$	0,017 \$
35 à 39 ans	0,041 \$	0,031 \$	0,027 \$	0,022 \$
40 à 44 ans	0,071 \$	0,048 \$	0,046 \$	0,029 \$
45 à 49 ans	0,117 \$	0,074 \$	0,074 \$	0,048 \$
50 à 54 ans	0,182 \$	0,114 \$	0,114 \$	0,074 \$
55 à 59 ans	0,301 \$	0,184 \$	0,184 \$	0,112 \$
60 à 64 ans	0,474 \$	0,277 \$	0,294 \$	0,172 \$
GARANTIE D'ASSURANCE MORT OU MUTILATION PAR ACCIDENT (1, 2 ou 3 fois le traitement)		0,014 \$ par 1 000 \$ de protection (toutes catégories d'âge)		

ASSURANCE VIE DU CONJOINT Taux par 1 000 \$ de protection				
Âge de l'adhérent	Fumeur		Non-fumeur	
	Homme	Femme	Homme	Femme
moins de 30 ans	0,031 \$	0,026 \$	0,021 \$	0,017 \$
30 à 34 ans	0,032 \$	0,026 \$	0,021 \$	0,017 \$
35 à 39 ans	0,041 \$	0,031 \$	0,027 \$	0,022 \$
40 à 44 ans	0,071 \$	0,048 \$	0,046 \$	0,029 \$
45 à 49 ans	0,117 \$	0,074 \$	0,074 \$	0,048 \$
50 à 54 ans	0,182 \$	0,114 \$	0,114 \$	0,074 \$
55 à 59 ans	0,301 \$	0,184 \$	0,184 \$	0,112 \$
60 à 64 ans	0,474 \$	0,277 \$	0,294 \$	0,172 \$
65 à 69 ans	0,924 \$	0,501 \$	0,573 \$	0,310 \$
70 à 74 ans	1,480 \$	0,841 \$	0,918 \$	0,521 \$
75 ans ou plus	2,270 \$	1,411 \$	1,407 \$	0,874 \$

GARANTIE D'ASSURANCE VIE DES ENFANTS À CHARGE :
0,25 \$ par famille et par période de 14 jours.